

30/09/2009

## OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

EasyETF NMX Infrastructure Europe a pour objectif de répliquer au plus près la performance de l'indice NMX Infrastructure Europe TR, à la hausse comme à la baisse, offrant ainsi l'accès au secteur des infrastructures de base en Europe. Cet ETF, géré de façon dite "parfaite", a une durée d'investissement recommandée de 8 ans.

## DESCRIPTION DE L'INDICE

L'indice NMX Infrastructure Europe TR offre aux investisseurs une exposition aux principales sociétés européennes du secteur des infrastructures. La méthodologie NMX (Natural Monopoly Index) ne prend en compte que les entreprises en position de monopole naturel. Ces entreprises ont pour cœur de métier le développement et la construction d'infrastructures de base : construction de lignes ferroviaires, aéroports, ports, autoroutes, réseaux de pipelines (gaz, pétrole), réseaux de télécommunication, distribution d'eau et d'électricité. La famille d'indices NMX est une référence dans le secteur des infrastructures du fait de sa méthodologie reconnue. Une équipe de recherche, sous la direction du Professeur Dr Zimmermann, président du département Finance à l'Université de Bâle, est dédiée à l'étude du secteur des infrastructures et supervise la gestion des indices NMX.

## RISQUES ASSOCIES

Le porteur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants :

- à 100 % des risques de marché liés aux évolutions de l'indice de référence : une évolution à la baisse de l'indice de référence provoque une baisse de la valeur liquidative du FCP ;
- au risque de change, compte tenu de la composition de l'indice de référence (devises multiples) ;
- au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus avec un établissement de crédit.

## CARACTERISTIQUES DE L'ETF

Forme juridique	FCP
Domiciliation	Luxembourg
Date de première cotation	27/03/08
Devises de référence	EUR
Investissement minimum	1 part
Parité de l'ETF	1/10
Frais de gestion réels	0,50%
NAV (EUR)	21,69
Politique de revenus	Capitalisation
Eligible SRD	Oui

## CODES DE L'ETF

Code ISIN	LU0315455286	
	<b>Bloomberg</b>	<b>Reuters</b>
iNAV	ENMXENAV Index	ENMXENAV.DEx
<b>Cotation</b>		
Euronext	ENE FP Equity	EENE.PA
Deutsche Börse	ENMXE GR Equity	ENMXE.DE

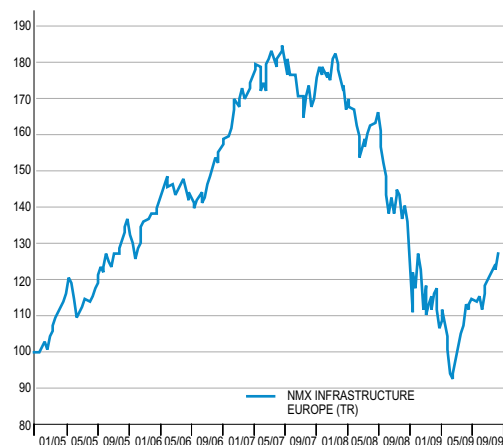
## PERFORMANCES AU 30/09/2009

Performances cumulées %				
	YTD	1 an	3 ans	5 ans
Indice	13,18	-5,64	-18,52	28,32
ETF	11,98	-6,75	-	-

Tracking error cumulée : 0,07%  
Volatilité 3 ans (indice) : 3,04%

Performances annuelles %					
	2008	2007	2006	2005	2004
Indice	-32,15	4,25	24,38	24,15	38,38
ETF	-32,74	-	-	-	-

Tracking error annualisée : 0,53%



Source : BNP Paribas Securities Services

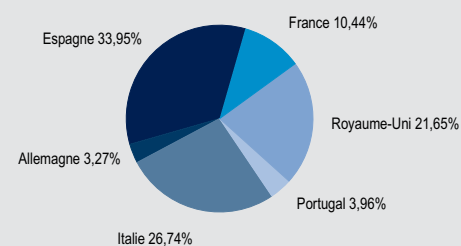
Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps.

## DONNÉES DE L'INDICE AU 30/09/2009

Code Bloomberg	NMXIEUTR Index
Code Reuters	.NMXIEUT
Nombre de composants	21
Devises	EUR

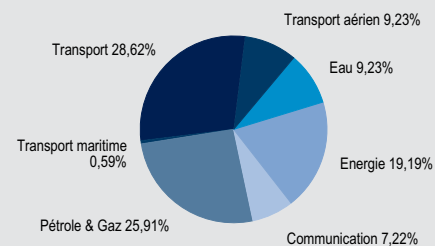
## RÉPARTITION DE L'INDICE AU 30/09/2009

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : NMX

## RÉPARTITION SECTORIELLE



Source : NMX

## PRINCIPALES VALEURS

GAS NATURAL SDG	11,19%
ABERTIS INFRAEST	10,19%
SNAM RETE GAS	9,63%
ATLANTIA SPA	9,28%
NATIONAL GRID PLC	9,08%
AEROPORTS DE PARIS	5,96%
TERNA SPA	5,39%
RED ELECTRICA DE ESPANA	4,73%
EUTELSAT COM. PROM.	4,47%
CINTRA CONCES DE INFR.	4,43%

Source : NMX

Pays de commercialisation	France, Luxembourg, Allemagne
Gestionnaire financier	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
Dépositaire	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES (Luxembourg)
Horizon de placement recommandé (prospectus)	Supérieur à 8 ans
Frais de gestion réels	0,50 %
Droits d'entrée et de sortie	Néant
Frais de transaction	Oui (Frais de courtage de votre intermédiaire financier)
Teneurs de marché	SUSQUEHANNA IRELAND LIMITED
Participants autorisés	MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL LIMITED, GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL, UNICREDIT MARKETS & INVESTMENT BANKING, BNP PARIBAS ARBITRAGE

Fruit du partenariat entre BNP Paribas et AXA Investment Managers, EasyETF est né d'une ambition partagée de créer un acteur de poids sur le marché des ETF. Cette association de deux acteurs de référence assure à EasyETF l'accès à une plateforme robuste intégrant les divers acteurs indispensables au développement et à la négociation de trackers : société de gestion, administrateur, dépositaire, teneurs de marché. Précurseur sur de nombreux marchés et classes d'actifs (1er tracker au monde sur un indice de futures sur matières premières, 1er tracker au monde sur un indice global conforme aux règles de la Sharia, 1er tracker au monde sur l'Egypte, etc...), EasyETF est pleinement reconnu en Europe à la fois pour la qualité de sa gestion et pour sa capacité à innover, proposant régulièrement de nouveaux thèmes et classes d'actifs.

Pour les institutionnels: Asset management : 01 58 97 28 17, Execution : France : 01 57 43 86 05

Pour les particuliers: France : 0 800 235 000 (n°vert)

NMX® est une marque de LPX GmbH, Basel et a fait l'objet d'une licence d'utilisation au bénéfice d'AXA Funds Management S.A. (une société du groupe AXA Investment Managers). LPX GmbH n'approuve, n'assume, et ne recommande ni AXA Funds Management S.A. ni un de ses produits indexés utilisant la marque NMX®.

Ce document n'est pas contractuel, il est produit à titre d'information. Ce document est fourni sans que nous ayons une connaissance précise de votre profil de risque, qui sera établi à l'occasion d'un test d'adéquation avant tout engagement contractuel avec vous. Avant toute décision d'investissement, vous devez lire attentivement le prospectus simplifié, document réglementaire agréé par l'AMF et disponible sur simple demande auprès de BNP Paribas Asset Management, 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, Harewood Asset Management, 20 bd des Italiens, 75009 Paris et AXA Investment Managers, Coeur Défense Tour B - La Défense 4100, esplanade du Gal de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex ou sur le site [www.easyetf.com](http://www.easyetf.com).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations provenant de sources externes ne sont pas garanties bien qu'elles aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Avant tout investissement dans le produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, BNP Paribas et/ou AXA Investment Managers ne pourront être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le produit. Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisés à investir dans ce produit. Ce produit ne comporte pas de garantie en capital. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la valeur de rachat des ETF (trackers) peut être inférieure à tout moment au montant initialement investi. A tout moment, le prix de ces produits pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché. Ce produit réplique l'évolution d'un indice dont les composants sont cotés dans des devises autres que l'euro, l'investissement sera aussi sensible aux évolutions du taux de change entre la (les) devise(s) de cotation des composants du sous-jacent et l'euro. Les chiffres relatifs aux performances passées ont trait à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Les gains ou pertes éventuels peuvent se voir réduits ou augmentés en fonction des taux de change, et ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportées par l'investisseur (ex : impôts, taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...).